



**T**apage nocturne : Par un décret en date du 31 août 2006, des dispositions réglementaires relatives à l'atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par le bruit ont été introduites dans le code de la santé publique

*"Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité".*

Concernant le volet des sanctions, l'article R. 1337-7 précise que le fait d'être à l'origine d'un tel délit est passible d'une peine d'amende (450 €).

Entrent dans la catégorie des bruits de comportement les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir

- des cris d'animaux et principalement des aboiements de chiens
- des appareils de diffusion du son et de la musique ; des outils de bricolage et de jardinage ; des appareils électroniques
- des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés
- de l'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolation acoustique ; des pétards et pièces d'artifice
- des activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation
- de certains équipements fixes : ventilateurs, climatiseurs, pompes à chaleur non liés à une activité fixée à l'article R. 1334-32 du code de la santé publique.

La période « nocturne » s'entend généralement de 22 h à 7 h avec une tolérance le samedi jusque 24 h..

**Pour la bonne entente de tous et le respect de chacun, faisons attention aux bruits agressifs, particulièrement la nuit...**

**C**onseil municipal : la prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le **Lundi 26 septembre 2011 à 19 h.**

**E**tat civil : Décès : Serge Rigault le 16 août  
Mariage : Elodie Pinto et Felisberto Dos Santos le 16 juillet

Naissances : Lorenzo Leggio le 11 juillet  
Kyllian Legras le 21 juillet

**S**ecrétariat de mairie : Il est ouvert les mardi - jeudi - samedi de 9 h à 12 h et les vendredi de 14 h à 16 h 30.  
- **Tel : 02 54 46 81 25**



**E**chos du Conseil municipal du **29 août :**

- Le Conseil décide d'acquérir une parcelle de 67 m<sup>2</sup> rue de la mardelle afin de permettre un meilleur accès au lotissement de la cour du puits.
- Le Conseil demande la modification du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée afin d'y supprimer le chemin dit « ruelle de Villiers » et d'y inclure le chemin rural de Villiers.
- Le Conseil adopte le bail du nouveau Cabinet médical.
- Le Conseil actualise le montant de la redevance d'occupation du domaine public versée par France-télécom pour 11 kms en sous-sol et 4 kms en aérien.
- Le Conseil décide de participer pour 149 € aux frais de réception du Conseil communautaire d'Agglopolys à Villerbon le 12 mai 2011.
- Le Conseil prend acte du rapport d'activité d'Agglopolys pour l'année 2010.
- Le Conseil, après avoir pris connaissance des projets de nouveaux horaires de la SNCF en gare de Ménars, émet un avis défavorable sur le projet d'horaires et demande l'élaboration d'un projet plus cohérent avec l'évolution démographique du village, la présence de nombreux salariés sur la zone d'activité et une démarche de développement durable.

## DIMANCHE 18 SEPTEMBRE

Terrain des Charmilles

Place de Chimay et Rue Rouballay

### 16<sup>ème</sup> BROCANTE et VIDE-GRENIER

Buvette et Restauration

Organisation A.S.L.M.

Vous désirez réserver un emplacement ou obtenir un renseignement, contactez :

**Secrétariat de Mairie : 02.54.46.81.25**

**Guy PREVOST : 02.54.46.82.90**

Vous souhaitez donner un « coup de main » lors de cette manifestation ! N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Guy Prévost. Vous serez les bienvenus.



En raison de cette manifestation, le stationnement sera interdit, du samedi 18 à minuit au dimanche 19 à 21 heures, sur la place de Chimay ainsi que rue André Rouballay jusqu'à hauteur de la rue du Patois. Merci de votre compréhension !

## Dès 50 ans, la mammographie c'est tous les 2 ans !

L'ADOC 41 organise depuis 2004 le **dépistage du cancer du sein** et depuis 2008 celui du **cancer colorectal**. Ce que l'on veut, c'est diminuer la mortalité par ces deux cancers grâce à un diagnostic précoce, tout en permettant des traitements moins lourds.

1<sup>ère</sup> cause de mortalité par cancer chez la femme (11 000 décès par an en France), le cancer du sein est le plus fréquent des cancers féminins (50 000 nouveaux cas par an). Il touche dans son existence 1 femme sur 7.

### LE DEPISTAGE ORGANISE DU CANCER DU SEIN EN PRATIQUE :

Vous avez entre 50 et 74 ans,

- ◆ L'ADOC 41 vous envoie tous les 2 ans, un courrier personnalisé vous permettant de bénéficier d'une mammographie gratuite.
- ◆ Vous prenez alors rendez-vous dans le centre de radiologie de votre choix (y compris hors département).
- ◆ Le radiologue vous examine, réalise deux clichés par sein et vous donne une première interprétation des résultats.
- ◆ Votre centre de radiologie adresse vos clichés à l'ADOC 41 pour une seconde lecture.
- ◆ Dans un délai d'environ 15 jours, vous recevez votre mammographie et le résultat final par la poste directement à votre domicile.
- ◆ Votre médecin généraliste et/ou votre gynécologue sont également informés de vos résultats par courrier.



ADOC 41 – Tour de consultation – 3 rue Robert Debré – 41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR  
Fax : 02 54 74 80 87

Dépistage du cancer du sein  
Tél : 02 54 43 67 26  
E-mail : [adoc41@orange.fr](mailto:adoc41@orange.fr)

Dépistage du cancer de l'intestin  
Tél : 02 54 43 54 04  
E-mail : [adoc41.ccr@orange.fr](mailto:adoc41.ccr@orange.fr)

**L**e lavoir de Ménars : 1<sup>ère</sup> étape. Du 18 au 29 juillet, une sympathique équipe avait investi le lavoir de Ménars pour un grand débroussaillage du site et un grand nettoyage du lavoir. Grâce à la Ville de Blois qui organisait ce chantier international et solidaire, aux Compagnons bâtisseurs qui encadraient cette équipe, grâce à l'aimable compréhension de Mr et Mme Manant qui, après avoir obligeamment cédé leur lavoir à la Commune, voyaient pendant quelques jours leur environnement un peu « chahuté », à un Maire-adjoint particulièrement impliqué, le lavoir retrouvait son allure, une beauté que pouvaient constater les Ménarsois nombreux à participer à la cérémonie de clôture du chantier.



Une équipe dynamique et efficace



Un pot sympathique offert à la population par les membres du groupe



Un beau lifting avant la restauration du site

## **A**telier «Gym-détente» de l'A.S.L.M.

Reprise de la Gym

le jeudi 8 septembre à 19 h 30

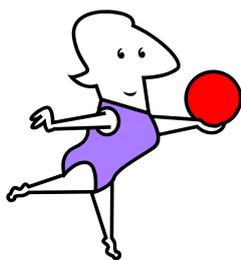
Salle des charmilles / Oudin-Bretheau

Cours animés par Emilie Chateigner

Cotisation inchangée : 100 € / an + 2 €  
d'adhésion à l'ASLM

(Se munir d'un certificat médical de moins de 3 mois)

Renseignements : Elisabeth 02.54.46.83.49



## **D**ate à retenir :

Assemblée Générale de l'ASLM

Vendredi 7 octobre à 19 h

## **Y**OGA

**MERCREDI 14 SEPTEMBRE**

de 20 heures à 21 heures 15

Espace Culturel Oudin/Bretheau – Les Charmilles

avec **Ghislaine COTTIN**

Cotisation annuelle 130 € + adhésion ASLM. 2€

Merci de vous munir d'un certificat médical.

Renseignements auprès de Danielle PREVOST 02.54.46.82.90

## **1**ère Soirée Oenologique de la rentrée Vendredi 6 octobre de 19h00 à 22h00

Bibliothèque au 11 avenue Guillaume Charron.

Venez découvrir les vins dans une ambiance conviviale et sympathique sous les conseils avisés de Jean-Jacques Martin-Villepou (15 € par personne).

Réservez-la dès maintenant auprès de Philippe Trioreau,  
mobile 06 77 04 37 87,

## **L**a bibliothèque ouvre ses portes le mercredi 7 septembre de 16 h 30 à 18 h 30, 11 avenue Guillaume Charron.

## **A**rt floral : mardi 20 septembre à 20 h

Espace culturel Oudin-Bretheau

« Les charmilles »

Renseignements et inscription :

**Mme WILBERT Tel : 02 54 74 17 14**



**O**ffices religieux : Les messes dominicales sont célébrées à l'église de Villebarou chaque dimanche à 10 h 30.



## **L**'Amicale ménarsoise vous invite

*AU CLUB DE JEUX*

Mardi 6 septembre à 14 h 30

*A L'APRES-MIDI RECREATIF*

Mardi 20 septembre à 14 h 30



Sortie au « Diamant bleu » à Barville en Gatinais

*Le jeudi 13 octobre*

*Tarif adhérents : 55 € - Tarif invité : 85 €*

*Inscriptions avant le 20 juillet :*

*Anny MOYER au 02 54 46 81 16*

## **A**TELIER DESSIN / PEINTURE

Reprise des cours le

**LUNDI 19 SEPTEMBRE à 18H30**

sous la houlette de Suzanne ALBERT

Pour tous renseignements, contactez Andrée LAVAL au  
02.54.46.87.95

Cotisation annuelle 210 € + adhésion ASLM 2€

**L**'atelier du fil ouvre à nouveau ses portes  
le 15 septembre de 14 h 30 à 16 h 30  
à la salle des Charmilles. Renseignements auprès de  
Edith Virlet ( Tel : 02 54 46 82 76 )

## **L**es urgences médicales :

**PHARMACIES**

Appeler le 3237

Identifiez votre commune.

Donnez l'heure à laquelle vous irez à la Pharmacie. Le serveur vous donnera l'adresse des pharmacies de garde - Si vous hésitez trop longtemps ou si vous faites des erreurs de frappe, vous serez transféré sur un opérateur.

**MEDECINS**

en cas d'urgence, appeler le SAMU en faisant le 15

**CHIRURGIENS-DENTISTES**

Dimanches et jours fériés de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Appeler le 02 54 78 17 26

**KINESITHERAPEUTES**

Soins respiratoires d'urgence : Appeler le 02 54 56 84 84

**CENTRE ANTI-POISON** : Appeler le 02 41 48 21 21

**L**a cigogne blanche : Surprise !! A Ménars, le Dimanche 7 Août à 20 h, cinq cigognes blanches étaient posées sur un arbre mort près de la Loire à environ 500 m du lavoir. Elles ont passé la nuit là. Le lendemain, elles étaient vues à Saint-Claude de Diray. Plusieurs étaient baguées mais ces bagues n'ont pas pu être lues ! Vu le temps, la migration est en cours.



Ces grands oiseaux d'un mètre de haut, blancs avec des rémiges noires, ont les pattes et le bec rouge. D'habitude, la cigogne migre fin Août et au mois de Septembre. Elle revient début Avril. Elle vit dans des régions où se trouvent des prés humides et où la nourriture est abondante. Excellent planeur, elle vole avec le cou et les pattes tendues. Oiseau muet, elle émet au nid des claquements du bec en renversant la tête sur le dos. La cigogne blanche construit son nid près des habitations sur une cheminée ou dans les grands arbres. Fin Avril ou début Mai, elle pond 2 à 5 œufs blancs qui sont couvés alternativement par la femelle et le mâle. A 33 ou 34 jours naissent les jeunes. Les parents leur apportent la nourriture au nid. La cigogne trouve sa nourriture dans les prés et les champs : grenouilles, souris, coléoptères, mollusques, vers. La cigogne blanche est totalement protégée.

La légende nous dit qu'elle transporte les bébés...

**Réponse de l'énigme précédente :** De gauche à droite : rouge, bleu, vert, rouge, vert, bleu.

**Enigme :** Nous étions 43 à célébrer le nouvel an, et le bar a fonctionné non-stop. Le bar servait du champagne, du whisky et du jus de fruit. En effet, 38 personnes ont bu du champagne, et 29 du whisky, et nous étions 25 à boire un peu des deux...

Combien d'entre nous n'ont bu que du jus de fruit ?

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1						■					
2		■								■	
3			■		■		■				
4		■								■	■
5	■			■			■				
6								■		■	
7			■		■						
8								■			■
9	■			■		■					
10		■				■				■	
11				■				■			

**Horizontalement :**

- 1/ Bateau léger - Longue épée
- 2/ Lueur - Accord soviétique
- 3/ Période - Réfuter
- 4/ Couleur de cheveux
- 5/ Palladium - Article étranger - Non blanchi
- 6/ Pied grec ou latin
- 7/ Pour l'Unité Ouvrière - Ancien ado
- 8/ Stupéfiant - Jolie ville de Seine maritime
- 9/ Préposition - Figurier de Barbarie
- 10/ Instrument de musique - Devant devant
- 11/ Passage à sec - Liquide - Arrivée

**MOTS**

**CROISES**

**Verticalement :** A/ Récipient - Occis- Assemblée B/ Honnête C/ Fleuve breton - A l'âge ingrat - Crochet D/ Pas très net - Véhicule E/ Note - Expression désabusée - Faste F/ Outil agricole - Pour l'union africaine G/ Conjonction de coordination - Paradis H/ Rivière belge - Ok du sud I/ Petit carnet J/ Senteur - Assassina K/ Conjonction de coordination - Première page - Au fond de la bouteille.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1	P	E	N	S	E	R	A	■	P	U	B
2	E	■	A	■	T	A	B	L	A	■	A
3	T	O	U	X	■	V	■	B	R	R	R
4	I	■	S	T	R	I	E	■	T	■	D
5	T	H	E	■	E	■	E	D	I	L	E
6	I	■	E	M	U	E	■	R	■	I	R
7	O	T	■	I	S	O	P	O	D	E	■
8	N	U	L	■	S	■	O	G	■	U	S
9	■	T	R	A	I	T	■	U	S	E	E
10	A	T	■	Z	■	O	S	E	R	■	V
11	H	I	T	T	I	T	E	■	I	R	E